



Utilisation de la pension alimentaire de ma fille pr sa maman

Par **Bisch**, le **07/01/2009** à **23:47**

Bonjour,

Papa divorcé, je verse par virement électronique la pension alimentaire de ma fille sur son livret bleu et sa mère fait ensuite le transfert vers son propre compte chèque

Hors, ce mois-ci, elle a transféré l'argent sur un compte épargne logement, ce qui our moi, n'a absolument rien à voir avec la vocation d'une pension alimentaire.

En a-t-elle le droit?

Et quels sont mes recours pour être sûr de l'utilisation correcte de la pension par mon ex épouse?

Merci

Par **Marion2**, le **07/01/2009** à **23:57**

Bonsoir,

Quel âge a votre fille pour que vous viriez la pension alimentaire sur son livret ?

Si votre fille est mineure, que votre ex épouse en a la garde, la pension alimentaire doit être versée directement à la mère et non à votre fille.

Par **Bisch**, le **08/01/2009** à **17:27**

Bonsoir et merci de votre réponse.

Ma fille a cinq ans, nous avons convenu avec mon ex épouse de procéder ainsi pour une question de pratique.

Le compte de ma fille ne servant que d'intermédiaire.

Ce que je voudrais savoir, c'est comment être sur que sa mère utilise la pension pour subvenir aux besoins fille et non à des fins personnelles.

Merci.

Par **Marion2**, le **08/01/2009 à 18:09**

Bonsoir Bisch,

Elle héberge votre fille, la nourrit, l'habille..... c'est votre participation à son éducation.

Votre fille manque t'elle de quelque chose ?

Je ne vois vraiment pas ce qui vous inquiète.

Par **fritz**, le **08/01/2009 à 18:36**

Je comprends tout à fait les préoccupations de Bisch.

Je suis un peu dans la même situation, je verse 300 euros de pension pour ma fille de 7 ans.

Comment être sur que l'argent est utilisé pour les besoins de l'enfant. Même si l'enfant ne manque de rien la somme pourrait très bien être utilisée à d'autres fins.

Par **Bisch**, le **08/01/2009 à 18:47**

Réponse à Laure,

Elle ne manque de rien, là n'est pas le problème.

Je veux juste être sûr que l'argent que je donne est utilisé pour ma fille et non pour des fins personnelles. Jusqu'à preuve du contraire, un compte épargne logement n'est pas un produit alimentaire ou vestimentaire.

C'est ce qui me dérange.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Cyrille

Par **Bisch**, le **08/01/2009 à 19:06**

Réponse à Fritz.

Merci pour votre réponse.

Dans la même situation que vous, c'est vrai que c'est rageant de ne pas savoir où fini l'argent supposément versé pour subvenir aux besoins de notre enfant.

Cordialement.
Cyrille

Par **Marion2**, le **08/01/2009** à **19:58**

Je vous avoue franchement que j'hallucine lorsque je lis de tels propos !
Vous devriez demander à vos ex épouses le détail mensuel complet des dépenses pour vos enfants (repas, habillement, électricité, eau, peut-être frais de nounou si elles travaillent, frais de sortie....).

Dans le cadre de mon travail, je vois vraiment de tout, mais alors ça, c'est bien la première fois !!!

Par **Visiteur**, le **08/01/2009** à **20:44**

bonsoir,

je n'interviens pas dans les forums droit civil (ce n'est pas ma partie) mais à la lecture de vos post ... je suis choquée par votre mentalité....

comme dit Laure....demandez à votre ex le détail des dépenses et vous vous rendrez compte que votre pension certainement n'y suffit pas....

ne faites pas le calcul sur un mois mais sur une année... les enfants ont besoin de vêtements....et oui ces bébêtes là grandissent et plus vite qu'on ne le croit... et les chaussures ! n'en parlons pas.... c'est bête ... on joue au foot dans la cour de l'école.. et zut les baskets.. à changer....

bonne soirée....

Par **Bisch**, le **08/01/2009** à **21:41**

Je suis désolé, je sais bien que la pension alimentaire ne suffit certainement pas à couvrir tous les besoins de ma fille et j'aimerais certainement faire plus pour elle, plus facile à dire qu'à faire malheureusement quand on est seul et qu'on trime dur pour gagner son salaire alors que son ex épouse a refait sa vie avec un type qui a une très bonne situation.

Quand on connaît vraiment la valeur de l'argent, je trouve normal qu'on s'attende à ce qu'il soit utilisé à bon escient c'est tout!!!!

Ce n'est déjà pas facile de ne pouvoir être avec son enfant tous les jours, je sais qu'elle ne manque de rien et que sa mère s'en occupe bien mais je veux simplement être certain de réellement contribuer à ses besoins et non à ceux de tierces personnes. Je trouve cela légitime moi.

Mais cela reste mon point de vue.

Par **Marion2**, le **08/01/2009** à **22:31**

RE,

Je ne sais pas comment vous faire comprendre que la pension alimentaire est votre contribution pour aider à élever votre fille. C'est VOTRE fille et non l'enfant de l'époux actuel de votre ex.

Je ne m'explique pas pourquoi vous imaginez que cette pension alimentaire profite à d'autres personnes que votre fille....

Vous verriez votre fille manquer de quoique ce soit, que vous vous inquiétiez, ce serait normal. Mais ici, ce n'est pas le cas !

Bon courage

Par **Bisch**, le **08/01/2009** à **23:45**

merci pour votre réponse Laure.

Le doute viens tout simplement du fait que je me suis aperçu que la somme que j'ai versée à été transférée sur un compte épargne logement.

Maintenant, reste à éclaircir ce point: à quel nom est ce compte.

Si c'est au nom de ma fille, ok, je ne vois pas d'inconvénient à ce que ma contribution soit mise de côté pour elle plus tard.

Mais si le compte est au nom de mon ex épouse, je ne suis pas trop d'accord, vous comprenez?

Cordialement;

Cyrille

Par **Marion2**, le **09/01/2009** à **11:09**

Bonjour,

Non, je ne comprends pas. La pension alimentaire n'est pas faite pour être virée sur un compte au nom de votre fille afin qu'elle ne perçoive l'argent à sa majorité.

La pension alimentaire doit être versée à la maman qui doit l'utiliser dans la vie courante pour l'entretien de sa fille.

Coridalement

Par **Iana91**, le **09/01/2009** à **14:57**

lorsque vous donnez de l'argent à votre fille ou à sa mère, peu importe ce qui en est fait réellement, cette somme rentre dans l'argent dépensé dans la vie de tous les jours. Dans tous

les cas on peut se dire que par déduction l'argent donné est utilisé pour l'enfant.
si votre femme met l'argent de votre fille sur un livret logement c'est comme si elle prenait de l'argent qu'elle a "gagné "et qu'elle le met de côté.Ce compte épargne logement votre fille indirectement en profitera un jour si elle reste avec sa maman.
Si votre fille est en bonne santé, pas en manque de nourriture, épanouie dans la vie de tous les jours, bien habillé (vêtement à sa taille par exemple) c'est que sa mère s'occupe d'elle et utilise la pension à bonne escient.